

RÈGLEMENT DU CONCOURS BALANCE TON SHORT dans le cadre du Tournai Ramdam Festival, le festival du film qui dérange. Règlement du concours 2027

Article 1 – Objet du concours

Le concours « Balance ton short » est un concours de courts-métrages de fiction cinématographiques et/ou audiovisuels et/ou d'animations organisé par et dans le cadre du Tournai Ramdam Festival, le festival du film qui dérange.

L'objectif étant de donner la possibilité à tous, avec de petits moyens, de s'essayer à la réalisation d'un film de maximum 2 minutes, générique compris. De la sorte, nous souhaitons encourager la créativité de chacun, l'intérêt pour le cinéma et révéler de nouveaux talents.

Article 2 – Modalités de participation et processus de sélection

Alinéa 1. La fiche d'inscription en ligne remplie et signée.

Alinéa 2. « Balance ton short » est ouvert à tous les courts-métrages d'une durée de maximum 2 minutes et réalisés à l'aide de n'importe quel moyen technique (animation 2D, stop-motion, pixilation, animation 3D, vidéo). Il comprendra le titre du film au début ainsi que les éventuels crédits à la fin pour une durée totale de maximum 2 minutes, générique éventuel compris.

Alinéa 3. Les films présentés doivent être exclusivement réalisés dans le cadre de ce concours à partir de l'annonce de celui-ci, auto-produit et ne peuvent donc avoir déjà participé à un autre festival. Attention : les films utilisant des images dont les réalisateurs n'ont pas les droits ne seront pas retenus (une image ou une vidéo trouvée sur internet n'est pas utilisable sans l'accord de son auteur).

Alinéa 4. Le court-métrage ne doit pas dépasser 2 minutes, générique éventuel compris, incluant un titre et doit être en langue française ou devra être sous-titré en français.

Alinéa 5. Engagement du/de la réalisateur-rice :

5.1 Le/La réalisateur-rice doit avoir 18 ans révolus au jour de l'ouverture du concours.

Si le réalisateur à moins de 18 ans, une dérogation parentale écrite et signée est obligatoire et sera jointe au dossier d'inscription lors de l'envoi par mail.

5.2 Le/La réalisateur-rice ne peut présenter qu'un seul court-métrage pour le concours.

5.3 La participation au concours est entièrement gratuite.

5.4 Le/La réalisateur-rice certifie par l'honneur qu'il n'a pas participé depuis moins de un mois à un autre concours de ce type lors d'un autre festival. Les réalisateurs-rices et ayants droit donnent leur autorisation expresse pour que les oeuvres en compétition puissent, durant un délai d'un an, être visibles et consultables sur les réseaux sociaux retenus par le festival.

Alinéa 6. Il n'y a pas de thème imposé mais l'idée est de traiter d'un sujet qui dérange de manière complètement libre. Drôle, traumatisant, créatif, subversif, gratuit ou engagé : à vous de choisir le ton du film, c'est carte blanche et sans tabou ! 2 minutes max, générique éventuel compris, incluant un titre!

Un sujet qui dérange, qui suscite le débat ? La sexualité, le racisme, le harcèlement sur les réseaux sociaux, la violence, les drogues, la mort, la pauvreté, la publicité, la guerre, les populismes, par exemple. L'objectif est de permettre aux participants de réfléchir à une manière subtile et efficace de sensibiliser le spectateur à travers un court-métrage qui soit de nature à faire réfléchir, bousculer les esprits et susciter le dialogue.

Alinéa 7. Le concours comporte une seule catégorie, que vous soyez pro ou amateur.

Alinéa 8. Sur la sélection, des prix différents seront attribués. Le Tournai Ramdam Festival se réserve le droit de choisir les prix attribués.

Article 3 - Composition du dossier

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

Ainéa 1. Un seul court-métrage par personne.

Ainéa 2. Les réalisateurs-rices devront remplir le formulaire d'inscription en ligne (google form) ainsi qu'y indiquer le lien de leur film pour visualisation par le comité de sélection (lien youtube ou vimeo) avant le 20/12/2026 23h59.

Alinéa 3. Les dossiers ne respectant pas les conditions ne seront pas étudiés et les films non visionnés.

Article 4 - Jury

Alinéa 1. La sélection des courts-métrages projetés et des gagnants sera établie par l'équipe du Tournai Ramdam Festival, le festival du film qui dérange. L'association reste libre d'organiser à sa guise le jury du concours qui délibèrera à huis-clos.

Alinéa 2. Les courts-métrages sélectionnés pour le concours « Balance ton short » seront diffusés le samedi 16/01/2027 à 14h00 dans le cadre du Tournai Ramdam festival 2027.

Les réalisateurs-rices sélectionnés seront annoncés par mail deux semaines avant le jour de la diffusion de la sélection des meilleurs courts-métrages.

Les courts-métrages retenus devront impérativement être envoyés avant le 30/12/2026 23h59 via la plateforme swisstransfer en format .mp4 ou .mov de bonne qualité et avec son normalisé à 6db maximum. Format paysage : HD (1920x1080) sur l'adresse thomas@ramdamfestival.be.

Alinéa 3. Le nom des vainqueurs sera annoncé le jour de la projection et leur film diffusé par la suite sur nos réseaux sociaux et/ou sur notre site internet : www.ramdamfestival.be

Article 5 – Droit d'auteur (Diffusion et droits)

Alinéa 1. Je déclare abandonner commercialement à l'association, de façon générale et sans contrepartie, les droits d'exploitation de mon court-métrage ainsi que tout droit à l'image et à la parole s'y rapportant incluant sans limitation, tous les droits de reproduction permettant à l'association d'en faire la promotion (publications du festival, presse, support médiatique de type diffuseur, réseau sociaux, site du festival).

Alinéa 2. Je garanti expressément avoir plein pouvoir et qualité pour accorder les droits cédés par les présentes et que ces droits n'ont été aucune manière cédés, hypothéqués, grevés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers. Je garanti n'être pas lié à un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mes prestations.

Alinéa 3. Par sa participation et pour les besoins exclusifs du concours « Balance ton short », l'auteur-réalisateur autorise le Tournai Ramdam Festival, le festival du film qui dérange, à reproduire et à représenter son œuvre audiovisuelle. Les courts-métrages en compétition seront libre de droit pendant toute la durée du festival. Le responsable d'un film en compétition garantit l'association « Tournai Ramdam Festival » contre tout recours qui pourrait lui intenter, à l'association de l'exercice de ses droits, tout auteur, co-auteurs, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes et plus généralement toute personne physique ou moral ayant participé à la production ou à la réalisation du court-métrage.

Alinéa 4. Un même film ne peut être soumis qu'une seule fois au Tournai Ramdam Festival.

Article 6 – Modification ou annulation du concours

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler le présent concours notamment en cas de mesure d'urgence arrêtées par le gouvernement et liées au coronavirus. Leur responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 7 – Contestation

La participation au concours implique la parfaite adhésion au présent règlement. Seul le président de l'association est habilité à statuer sur les cas non prévus par le règlement.

Article 8 – Engagement du lauréat

Les auteurs/réalisateurs-rices des courts-métrages primés donnent leur accord pour que leur nom et photos soient publiés sur tous les supports de communication et/ou de promotion.

Article 9 - Format du film

Formats acceptés : .mp4 ou .mov de haute qualité et avec son normalisé à 6db maximum. Format paysage : HD (1920x1080). Votre film doit comporter un titre en début de séquence et éventuellement un générique de fin, tous deux inclus dans les deux minutes. Les films de mauvaise qualité d'images ou de mauvaise qualité sonore seront automatiquement refusés.